

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 122
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONCOURS SPÉCIFIQUES ET ADMINISTRATION



PROGRAMME 122
Concours spécifiques et administration

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stanislas BOURRON

Directeur général des collectivités locales

Responsable du programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » regroupe des aides spécifiques gérées par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et attribuées aux collectivités territoriales, ainsi que les moyens attribués à la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour la mise en œuvre de ses missions au profit des collectivités territoriales.

En effet, au-delà des dotations versées de manière récurrente, l'État alloue des aides aux collectivités confrontées à des circonstances exceptionnelles, telles que des événements climatiques ou géologiques de grande ampleur. Ces aides, liées à la mise en œuvre de la solidarité nationale, sont susceptibles de bénéficier à toutes les catégories de collectivités locales. Elles constituent l'action n°01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Cette action comprend notamment les subventions destinées à soutenir les collectivités en difficultés financières graves à la suite de circonstances exceptionnelles, ainsi que le concours spécifique du remboursement des frais de garde aux élus locaux des communes de moins de 3 500 habitants. En 2021, par exemple, 19,6 M€ ont été attribués à plusieurs collectivités du département des Alpes-Maritimes au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques (DSEC) afin de permettre de financer des travaux de reconstruction, à la suite de la tempête Alex survenue en octobre 2020.

Les crédits d'investissement pour les applications de la DGCL ayant été transférés sur le programme 216 au 1^{er} janvier 2020, à la suite de la création de la direction du numérique (DNUM) du ministère de l'Intérieur, l'action n°02 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » retrace les coûts de fonctionnement courant, d'immobilier et d'informatique pour le matériel courant et les petits projets de la DGCL. Depuis 2021, cette action comprend le déploiement de la nouvelle carte des maires et des adjoints aux maires mais également le financement des refontes des systèmes d'information existants et de nouveaux outils informatiques structurants.

L'action n°04 « Dotations Outre-mer » reprend les dotations initialement inscrites sur le programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » et transférées, depuis le 1er janvier 2009, sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration ».

Le programme 122 « Concours spécifiques et administration » est doté d'un unique objectif, qui vise à mesurer la réactivité des services instructeurs et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le traitement des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par un événement climatique ou géologique de grande ampleur.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle

INDICATEUR

1.1 – Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries	mois	9,73	9,55	8	13,18	11,22	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Mode de calcul : cet indicateur est calculé par les services de la DGCL, à partir de l'élaboration de tableaux de suivi. Le délai moyen de versement de l'aide correspond au délai entre la date de l'événement climatique ou géologique et la date de la 1^{re} délégation de crédits en AE (hors avances), qui matérialise l'engagement de l'Etat. L'indicateur prend en compte les délégations d'AE opérées dans l'année au titre des intempéries survenues au cours de la gestion ou d'une gestion antérieure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2021 est portée à 11,22 mois. Elle prend en compte tous les engagements d'AE opérés au cours de la gestion 2021 au titre de la dotation de solidarité (DSEC). 21 départements ont bénéficié de ce dispositif pour 33 demandes de subvention transmises aux services de la DGCL. Certains départements ont en effet été touchés par différentes intempéries au cours d'une même année.

Une nouvelle procédure d'instruction des dossiers avait été mise en place au début de la gestion 2019 afin de raccourcir les délais de traitement des demandes. Seuls les dossiers nécessitant un arbitrage spécifique sont présentés au cabinet de la ministre, les dossiers ne posant pas de difficultés particulières sont validés par le directeur général.

L'année 2021 a été marquée par un dépassement des prévisions de la cible (6 mois) inscrite au PAP 2021. Cette situation s'explique par deux éléments : d'une part, un nombre important de dossiers présentant des dégâts supérieurs à 1 M €, pour lesquels la procédure d'instruction est plus longue car elle nécessite l'intervention d'une mission du CGEDD ou d'une mission interministérielle (lorsque le montant des dégâts est supérieur à 6M€, comme pour la tempête Alex qui a eu lieu dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020 ou les intempéries qui ont eu lieu dans le Sud-Ouest fin janvier – début février 2021) ; et d'autre part le contexte particulier de la crise sanitaire qui a pu générer des difficultés organisationnelles et ralentir le déroulement des missions d'inspection nécessaires à l'évaluation du montant des dégâts éligibles.

Si l'on exclut les six dossiers concernant des intempéries de fin 2019, en raison notamment de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire avec le premier confinement et les restrictions de déplacements qui ont fortement compliqué les travaux déclaratifs et modifié le déroulement des missions d'inspection, allongeant ainsi les délais des différentes étapes de la procédure, les 27 autres délégations réalisées l'ont été dans un délai de 9,90 mois en moyenne. Par rapport à l'année 2020, 10 délégations supplémentaires de crédits aux préfetures ont été réalisées en 2021, contribuant à résorber le retard pris en raison de la crise sanitaire.

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Objectifs et indicateurs de performance

En outre, les délais d'instruction et de versement ne sont pas incompatibles avec le versement, en amont de la décision finale d'attribution, d'avances au titre de la dotation si la situation des collectivités concernées le justifie.

Enfin, le décret n° 2021-1291 du 4 octobre 2021 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales a précisé le rôle et le délai d'intervention des services de l'État chargés de procéder à l'évaluation des dégâts (préfets et missions d'inspection pour les événements les plus importants). Ces aménagements de la procédure visent à apporter des souplesses tout en garantissant une instruction rapide des demandes de subvention. Elles sont applicables aux événements climatiques survenus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	166 501		49 000 000 129 693 522	49 000 000 129 860 023	49 000 000
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 2 980 784	85 000 201 999	193 000	636 826 3 375 784	713 762
04 – Dotations Outre-Mer			144 517 179 143 417 710	144 517 179 143 417 710	144 517 179
Total des AE prévues en LFI	551 826	85 000	193 517 179	194 154 005	194 230 941
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+59 347 258 (hors titre 2)		+59 347 258	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+143 555 962 (hors titre 2)		+143 555 962	
Total des AE ouvertes		397 057 225 (hors titre 2)		397 057 225	
Total des AE consommées	3 147 285	201 999	273 304 232	276 653 516	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales	166 500		46 818 879 55 833 525	46 818 879 56 000 025	46 818 879
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 1 023 353	85 200	193 000	600 151 1 216 353	677 087
04 – Dotations Outre-Mer			144 517 179 143 417 710	144 517 179 143 417 710	144 517 179
Total des CP prévus en LFI	514 951	85 200	191 336 058	191 936 209	192 013 145
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+59 347 258 (hors titre 2)		+59 347 258	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+48 830 640 (hors titre 2)		+48 830 640	
Total des CP ouverts		300 114 107 (hors titre 2)		300 114 107	
Total des CP consommés	1 189 853	0	199 444 235	200 634 088	

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			99 000 000 29 493 195	99 000 000	99 000 000 29 493 195
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	551 826 644 100	85 000		636 826	722 976 644 100
04 – Dotations Outre-Mer			142 932 539 142 326 652	142 932 539	142 932 539 142 326 652
Total des AE prévues en LFI	551 826	85 000	241 932 539	242 569 365	242 655 515
Total des AE consommées	644 100	0	171 819 847		172 463 948

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales			57 922 294 65 476 746	57 922 294	57 922 294 65 476 746
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales	514 951 642 598	85 200		600 151	686 301 642 598
04 – Dotations Outre-Mer			142 932 539 142 326 652	142 932 539	142 932 539 142 326 652
Total des CP prévus en LFI	514 951	85 200	200 854 833	201 454 984	201 541 134
Total des CP consommés	642 598	0	207 803 398		208 445 996

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	644 100	551 826	3 147 285	642 598	514 951	1 189 853
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	644 100	551 826	3 147 285	642 598	514 951	1 189 853
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	85 000	201 999	0	85 200	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	85 000	201 999	0	85 200	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	171 819 847	193 517 179	273 304 232	207 803 398	191 336 058	199 444 235
Transferts aux collectivités territoriales	171 923 729	193 517 179	270 081 232	207 780 398	191 336 058	199 001 235
Transferts aux autres collectivités	-103 882	0	3 223 000	23 000	0	443 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Total hors FdC et AdP		194 154 005			191 936 209	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+202 903 220			+108 177 898	
Total*	172 463 948	397 057 225	276 653 516	208 445 996	300 114 107	200 634 088

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	76 977	76 936	59 347 258	76 977	76 936	59 347 258
Total	76 977	76 936	59 347 258	76 977	76 936	59 347 258

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2021		22 258		22 258				
Total		22 258		22 258				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2021		5 932 500		5 932 500				
09/2021		53 392 500		53 392 500				
Total		59 325 000		59 325 000				

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		98 880 962		32 455 640				
Total		98 880 962		32 455 640				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		1 375 000		1 375 000				
Total		1 375 000		1 375 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		43 300 000		15 000 000				
Total		43 300 000		15 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		202 903 220		108 177 898				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI Consommation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales		49 000 000 129 860 023	49 000 000 129 860 023		46 818 879 56 000 025	46 818 879 56 000 025
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales		636 826 3 375 784	713 762 3 375 784		600 151 1 216 353	677 087 1 216 353
04 – Dotations Outre-Mer		144 517 179 143 417 710	144 517 179 143 417 710		144 517 179 143 417 710	144 517 179 143 417 710
Total des crédits prévus en LFI *	0	194 154 005	194 154 005	0	191 936 209	191 936 209
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+202 903 220	+202 903 220		+108 177 898	+108 177 898
Total des crédits ouverts	0	397 057 225	397 057 225	0	300 114 107	300 114 107
Total des crédits consommés	0	276 653 516	276 653 516	0	200 634 088	200 634 088
Crédits ouverts - crédits consommés		+120 403 708	+120 403 708		+99 480 019	+99 480 019

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'année 2021 s'est traduite par une ouverture de crédits totale de 397,1 M€ en AE et 300,1 M€ en CP (comprenant rattachement de fonds de concours, reports, ouvertures en LFR). Sur l'exercice 2021, la consommation réelle d'AE s'élève à 296,5 M€ (et non aux 276,7 M€ affichés). Cette différence s'explique par le retraitement des minorations d'engagements juridiques d'années antérieures qui viennent artificiellement diminuer le montant de crédits consommés au cours de l'exercice. Le taux de consommation des AE ouvertes est donc de 75%. Concernant les CP, la consommation au 31 décembre 2021 était de 200,6 M€, soit 67%.

En 2021, la majeure partie de ce reliquat tient aux délais incompressibles et nécessaires à la mise en place des dispositifs spécifiques de soutien aux vallées touchées par la tempête Alex survenue dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020 : les crédits fléchés sur le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) via un fonds de concours et sur le fonds de reconstruction exceptionnel n'ont pu être intégralement consommés en raison des délais incompressibles et nécessaires pour la mise en place effective de ces dispositifs.

Une partie importante des crédits non consommés sur le programme à la fin de l'exercice budgétaire 2021, a été reportée notamment pour honorer les engagements pris par l'État dans le cadre de la reconstruction des vallées sinistrées dans les Alpes-Maritimes à la suite du passage de la tempête Alex, mais également pour faire face aux besoins prévisibles de crédits à décaisser au titre d'autres intempéries importantes survenues en fin d'année 2021.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	194 154 005	194 154 005	0	191 936 209	191 936 209

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	194 154 005	194 154 005	0	191 936 209	191 936 209

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Au regard des évolutions survenues en cours de gestion 2021, deux nouvelles sous-actions ont été créées sur l'action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». Il s'agit des sous-actions : 0122-01-23 « Fonds de concours – FSUE » et 0122-01-24 « Fonds de reconstruction – Tempête Alex ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

AU TITRE DE LA GESTION 2021, LES CRÉDITS PRÉVUS EN LFI SUR LE PROGRAMME 122 ONT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR :

1) L'ARRÊTÉ DU 16 FÉVRIER 2021 PORTANT REPORT DE CRÉDITS DE L'ANNÉE 2020 SUR L'ANNÉE 2021 POUR UN MONTANT TOTAL DE 98 880 962 € EN AE ET 32 455 640 € EN CP.

LES CRÉDITS REPORTÉS SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- 91 703 013 € EN AE ET 25 227 981 € EN CP POUR LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES (DSEC), AVEC UNE DISTINCTION ENTRE :
 - LE SOLDE ENTRE LES CRÉDITS DÉLÉGUÉS AUX PRÉFECTURES POUR DES DOSSIERS DE CALAMITÉS PUBLIQUES ET QUI N'ONT PU ÊTRE CONSOMMÉS EN RAISON DES RETARDS DE CHANTIERS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE AINSI QUE DE LA NON PRISE EN COMPTE DE CERTAINES DEMANDES PAR LES PLATEFORMES : 28 432 € EN AE ET 1 090 949 € EN CP.
 - LE RELIQUAT DES DEMANDES DE REPORT À HAUTEUR DE 91 674 581 € EN AE ET 24 137 032 € EN CP CORRESPONDANT À UN BESOIN CERTAIN SUR LES CRÉDITS DE CETTE DOTATION, AFIN D'INDEMNISER LES COLLECTIVITÉS AYANT SUBI DES DÉGÂTS IMPORTANTS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE ALEX D'OCTOBRE 2020 SURVENUE DANS LES ALPES-MARITIMES.
- 7 000 000 € en AE et en CP qui n'avaient pu être consommés en 2020 en raison des délais de mise en place du dispositif, destinés au financement du nouveau dispositif de remboursement des frais de garde des élus locaux, résultant de la loi « Engagement et proximité », promulguée le 27 décembre 2019 et qui ouvrait un droit à la compensation pour les communes concernées dès l'année 2020.
- 68 456 € en AE 86 381 € en CP correspondant aux reliquats des crédits de fonctionnement du comité des finances locales (CFL) et de deux autres instances de dialogue avec les élus locaux (Conseil national d'évaluation des normes ou CNEN et commission consultative sur l'évaluation des charges ou CCEC), qui n'avaient pas été exécutés en 2020 et qui étaient nécessaires pour permettre le fonctionnement de ces instances en 2021.
- 44 493 € en AE et 46 840 € en CP pour le fonctionnement de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL).

- 65 000 € EN AE ET 94 438 € EN CP SUR L'ACTION 2 « ADMINISTRATION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES » AFIN DE FINANCER DES DÉPENSES IMPRÉVUES DE MATÉRIELS INFORMATIQUES DESTINÉS À ÉQUIPER LES AGENTS DE LA DGCL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE, LA PUBLICATION ET LA LIVRAISON D'OUVRAGES COMMANDÉS AU MOIS DE NOVEMBRE 2020, AINSI QUE LE PAIEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS ENGAGÉS SUR L'EXERCICE 2020, POUR LES OPÉRATIONS DE VOTE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET DES EPCI DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

2) LE DÉCRET N° 2021-1509 DU 19 NOVEMBRE 2021 PORTANT TRANSFERT DE CRÉDITS ENTRANTS SUR LE PROGRAMME 122 DEPUIS LE PROGRAMME 174 « ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS-MINES » À HAUTEUR DE 1 375 000 € EN AE = CP AU TITRE DES AIDES POUR LES COMMUNES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, CONCERNANT LES CONCESSIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ POUR DES COMMUNES CORSES.

3) La loi de finances rectificative n°2021-953 du 19 juillet 2021 (LFR-I), ouvrant des crédits à hauteur de 43,3 M€ en AE et 15 M€ en CP, au regard de l'ampleur des dégâts causés par la tempête Alex d'octobre 2020 dans le département des Alpes-Maritimes, et qui se décomposent de la manière suivante :

- 8,6 M€ en AE et 4,5 M€ en CP sur la dotation de solidarité relative aux événements climatiques (DSEC) ;
- 34,7 M€ en AE et 10,5 M€ en CP pour le fonds de reconstruction exceptionnel annoncé par le Président de la République, qui a fixé le montant total de ce fonds à 150 M€. Ce fonds exceptionnel fera donc l'objet d'ouvertures successives sur plusieurs exercices.

4) Les arrêtés du 2 juillet 2021 et du 14 septembre 2021 portant ouverture de crédits de fonds de concours à hauteur de 59,325 M€ en AE et en CP afin de verser sur le programme 122 la contribution financière du FSUE à la suite du passage de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes.

5) L'arrêté du 31 mai 2021 portant ouverture de crédits d'attributions de produits à hauteur de 22 258 € en AE et en CP pour le fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits ouverts pour le financement des dépenses de fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL correspondent à une attribution de produits issue d'un préciput porté sur la dotation globale de fonctionnement (prélèvement sur recette).

Un fonds de concours a été créé en 2021 afin de rattacher la contribution financière du FSUE sur le programme 122. Ces crédits, dont une avance a été versée en juillet 2021 et le solde en septembre 2021, permettent de financer des actions d'urgence, de première nécessité et de remise en état à la suite du passage de la tempête Alex en octobre 2020.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	7 766 160	7 766 160	0	7 677 448	7 677 448
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-1 600 000	-1 600 000	0	0	0

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	6 166 160	6 166 160	0	7 677 448	7 677 448

En 2021, la réserve de précaution initiale s'est élevée à 7,77 M€ en AE et 7,68 M€ en CP, soit 4% du montant des crédits ouverts en LFI en AE et en CP.

Ces crédits ont fait *in fine* l'objet d'un dégel intégral :

- 1,6 M€ en AE afin de financer la réparation des dégâts causés par la tempête Alex survenue dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020 ;
- 6,17 M€ en AE et 7,68 M€ en CP afin de couvrir l'ensemble des dépenses prévues sur les lignes du programme 122, notamment concernant les aides aux communes en difficultés financières, la tempête Alex sur la ligne DSEC, les dotations « Outre-mer », dont le caractère est légalement garanti, et les travaux divers d'intérêt local (TDIL).

Les principaux mouvements de fongibilité interne réalisés depuis la ligne relative aux frais de garde pour les élus locaux à hauteur de 4 380 408 € en AE et 6 350 976 € en CP se répartissent vers les lignes suivantes :

- dotations outre-mer, afin d'abonder la dotation globale de fonctionnement des provinces de Nouvelle-Calédonie à hauteur de 1 146 238 € en AE et 1 147 705 € en CP : cette fongibilité a été rendue nécessaire par le fait qu'une partie du dégel de ligne « dotations outre-mer » avait été mobilisée pour financer les subventions exceptionnelles aux communes corses en difficulté financière ;
- aides aux communes pour la restructuration des sites de défense (FSCT), pour 240 400 € en AE=CP ;
- TDIL pour couvrir les besoins supérieurs aux prévisions initiales et dont le besoin complémentaire s'est élevé à 3 366 573 € en CP ;
- dispositif de création et de distribution d'une carte à l'ensemble des maires et de leurs adjoints prévu par la loi « Engagement et proximité » et mis en place en gestion 2021, à hauteur de 2 132 083 € en AE et 1 388 841 € en CP, et dont les crédits n'avaient pas été prévus en LFI 2021 ;
- prestations intellectuelles liées à des projets informatiques majeurs et structurants pour la DGCL assurées par la direction du numérique du ministère de l'intérieur (DNUM) à hauteur de 861 686 € en AE et 207 457 € en CP, et dont les crédits n'avaient pas été prévus en LFI 2021.

Dépenses pluriannuelles

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 397 057 225	CP ouverts en 2021 * (P1) 300 114 107
AE engagées en 2021 (E2) 276 653 516	CP consommés en 2021 (P2) 200 634 088
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 28 723 542
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 120 403 708	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 171 910 546

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 121 551 051					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 121 551 051	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 28 723 542	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 92 827 508	
AE engagées en 2021 (E2) 276 653 516	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 171 910 546	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 104 742 971	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 197 570 479	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 79 413 637
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 118 156 842

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dispositifs comportant des restes à payer au 31 décembre 2021 sur le programme sont la dotation « catastrophes naturelles » (DSEC), les reliquats des travaux divers d'intérêt local (TDIL - ancienne réserve parlementaire dont les engagements passés sont en cours d'extinction), le fonds de concours du FSUE, les projets informatiques structurants de la DGCL assurés par la DNUM, le dispositif de carte des maires et les subventions exceptionnelles pour les communes en difficulté financière.

Les restes à payer des TDIL sont établis par le bureau des cabinets du ministère de l'intérieur, qui gère l'extinction progressive du dispositif. Les restes à payer découlant des autres dispositifs sont suivis par la DGCL.

Un important travail de fiabilisation des restes à payer de la DSEC a été réalisé en 2019 et poursuivi depuis. Un recensement exhaustif de l'ensemble des événements pour lesquels des engagements non couverts subsistent a été réalisé auprès des préfetures, qui a donné lieu à la réalisation d'un échéancier plus robuste.

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales		49 000 000 129 860 023	49 000 000 129 860 023		46 818 879 56 000 025	46 818 879 56 000 025

Pour les dépenses d'intervention de l'action n° 01, on remarque un écart entre la prévision LFI 2021 et la consommation des crédits. Cet écart s'explique d'une part, par des ouvertures de crédits en gestion afin de couvrir des besoins identifiés sur l'action 1, notamment pour financer les différents dispositifs mis en place à la suite du passage de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes et, d'autre part, par des sous-exécutions sur certaines lignes.

Au total, 252 874 724 € en AE ont été ouverts sur l'action n° 01 du programme 122 en gestion 2021. Le montant des crédits se décompose comme suit :

- 49 000 000 € ouverts en LFI 2021 ;
- 98 703 013 € en reports 2020 sur 2021 ;
- 43 300 000 € en LFR-I 2021 ;
- 1 375 000 € en transfert entrant ;
- 59 325 000 € en fonds de concours ;
- 1 171 711 € par mobilisation de crédits dégelés qui avaient été mis en réserve au titre d'autres actions du programme.

En CP, 155 918 571 € au total ont été ouverts dont :

- 46 818 879 € en LFI 2021 ;
- 32 227 981 € en reports 2020 sur 2021 ;
- 15 000 000 € en LFR-I pour 2021 ;
- 1 375 000 € en transfert entrant ;
- 59 325 000 € en fonds de concours
- 1 171 711 € par mobilisation de crédits dégelés qui avaient été mis en réserve au titre d'autres actions du programme.

En AE comme en CP, le montant de crédits ouverts a été modifié par des mouvements de fongibilité vers d'autres actions du programme, représentant ainsi une minoration de 4 140 008 € en AE et 2 744 003 € en CP sur les crédits de l'action 1.

La consommation effective des crédits s'est élevée à 149 888 662 € en AE, soit un écart de + 20 028 639 €. L'écart en AE correspond à la prise en compte des minoraions d'AE au titre des exercices antérieurs qui viennent, dans Chorus, réduire artificiellement la consommation en AE de l'année. En CP, la consommation effective est égale à la consommation figurant dans Chorus.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		166 501		166 500
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		166 501		166 500
Titre 6 : Dépenses d'intervention	49 000 000	129 693 522	46 818 879	55 833 525
Transferts aux collectivités territoriales	49 000 000	126 493 522	46 818 879	55 413 525
Transferts aux autres collectivités		3 200 000		420 000
Total	49 000 000	129 860 023	46 818 879	56 000 025

Dépenses d'intervention**AIDE AUX COMMUNES EN DIFFICULTES FINANCIERES**

Des subventions exceptionnelles de fonctionnement peuvent être accordées par l'État aux communes confrontées à des difficultés financières particulièrement graves dues à des circonstances exceptionnelles. Ces aides, attribuées par arrêté conjoint des ministres en charge des collectivités territoriales et du budget, ont vocation à favoriser la mise en place d'un plan de redressement lorsque la situation de déséquilibre budgétaire est constatée. L'article L. 2335-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), auquel renvoie l'article L. 5211-36 du même code pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), définit le cadre général relatif à l'attribution de ces subventions.

Pour l'année 2021, le montant total des crédits disponibles et délégués à dix-sept communes, un EPCI à fiscalité propre et un syndicat intercommunal fragilisés financièrement s'élève à 4 826 711€ en AE = CP. Ces crédits ont été intégralement consommés en AE et exécutés à hauteur de 3 145 270€ en CP. Le reliquat de CP a vocation à être intégralement consommé, la dotation étant versée en AE=CP, et a été demandé en report.

Ce dispositif a été déployé en 2021 vers :

- douze communes, un EPCI à fiscalité propre et un syndicat intercommunal de métropole : Le Teil (241 000€) en Ardèche, Madière (45 690€) en Ariège, Ajaccio (1 354 920€) en Corse du Sud, Bastia (990 609€), Furiani (53 666€), San Martino di Lota (38 074€), Ville-Di-Pietrabugno (47 452€) en Haute-Corse, Saint-Pierre-des-Corps (100 000€) en Indre-et-Loire, Viéville (85 000€) en Haute-Marne, Royat (400 000€) dans le Puy-de-Dôme, Grigny (100 000€) dans l'Essonne, Escamps (35 000€) dans l'Yonne, la Communauté de communes Creuse Grand-Sud (170 000€) dans la Creuse et le syndicat intercommunal d'intérêt scolaire d'Ervauville-Foucherolles-Rozoy-le-Vieil (33 300€) dans le Loiret.

- cinq communes d'outre-mer : Pointe-Noire (300 000€), Saint-Louis de Marie-Galante (350 000€), Vieux-Habitants (100 000€) en Guadeloupe et Pamandzi (300 000€), Sada (82 000€) à Mayotte.

Compte-tenu des dossiers particuliers survenus en gestion concernant la commune du Teil en Ardèche, qui a vu une perte de bases d'imposition à la suite d'un séisme survenu en novembre 2019, les difficultés rencontrées par les communes corses, en plus des crédits ouverts en LFI 2021 à hauteur de 2 M€, un dégel de la réserve de précaution à hauteur de 1,532 M€ a été nécessaire, ainsi qu'un transfert de 1,375 M€ depuis le programme 174 pour les difficultés rencontrées par les communes corses.

Des erreurs d'imputation dans CHORUS concernant le domaine fonctionnel sont à signaler pour les communes du Teil (241 000€) en Ardèche et la Communauté de communes Creuse Grand-Sud (170 000€) dans la Creuse, dont les dépenses ont été respectivement renseignées sous les domaines fonctionnels 0122-01-09 et 0122-02-02, au lieu de

0122-01-03. Ces erreurs expliquent les divergences apparaissant entre la consommation Chorus et le suivi des crédits effectué par la DGCL.

DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES EQUIPEMENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES

Le financement des réparations de dégâts causés par les calamités publiques est destiné à compenser partiellement les dépenses que les collectivités locales ont à engager à la suite de dégâts liés à des événements climatiques ou géologiques. Les taux de ces subventions peuvent varier de 30 % à 80 % du montant total des dégâts éligibles subis par une collectivité, voire 100 % dans certains cas. Le montant des subventions allouées aux collectivités locales victimes d'un même événement climatique ou géologique fait l'objet d'un arbitrage interministériel (après une mission IGA-CGEDD) lorsque le montant des dégâts éligibles est supérieur à 6 M€. Pour des événements dont le montant de dégâts éligibles est compris entre 1 M€ et 6 M€ ou qui revêtent un caractère interdépartemental, le préfet du département concerné doit solliciter une mission d'évaluation du conseil général de l'environnement du développement durable (CGEDD). Il dispose, par ailleurs, d'une marge d'appréciation pour tenir compte de la situation financière de la collectivité bénéficiaire.

En AE

En 2021, les 140,3 M€ de crédits ouverts en AE sur la ligne "dotation de solidarité" se décomposent comme suit :

- 40 M€ ouverts en LFI ;
- 91,7 M€ de report 2020 sur 2021 ;
- 8,6 M€ en LFR-I 2021.

132 934 810 € ont été délégués aux préfetures et 132 821 550 € ont été engagés au niveau local.

L'opération de sensibilisation entreprise auprès des gestionnaires locaux depuis 2008, les invitant à clôturer systématiquement les opérations achevées et à suivre les minorations de l'ensemble des opérations ouvertes et non clôturées a été poursuivie (les minorations d'AE de DSEC s'élèvent à plus de 13 M€ en 2021).

En CP

En 2021, les 59,7 M€ de crédits ouverts sur la ligne « dotation de solidarité » se décomposent comme suit :

- 30 M€ ouverts en LFI ;
- 25,2 M€ de reports 2020 sur 2021;
- 4,5 M€ en LFR-I 2021.

53 228 058 € ont été délégués aux préfetures et 38 672 403 € ont été mandatés en faveur des bénéficiaires.

L'écart entre les crédits disponibles et les crédits consommés a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2022, réparti comme suit :

- 18 989 858 € en CP afin de couvrir les opérations dont des crédits avaient spécifiquement été ouverts en début et en cours de gestion 2021 au titre de la tempête Alex d'octobre 2020 et qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un paiement;
- 7 368 204 € en AE et 1 999 923 € en CP pour faire face aux besoins prévisibles d'engagements et de paiements liés à d'autres intempéries d'ores et déjà identifiées en fin de gestion 2021 et pour lesquelles les besoins estimés sont importants ;
- 113 259 € en AE et 65 798 € en CP au titre des crédits délégués aux préfetures et non consommés.

FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES TOUCHÉES PAR LE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL DES ARMÉES

Cette sous-action, non dotée en LFI 2021, a bénéficié d'un mouvement de fongibilité à hauteur de 240 400 € en AE et en CP en 2021. Ces crédits ont été consommés en totalité en faveur de trois communes : Varennes-sur-Allier (15 000€) dans l'Allier, Drachenbronn-Birlenbach (89 600€) dans le Bas-Rhin et Papeete (135 800€) en Polynésie française.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INTERET LOCAL

L'action n°01 porte aussi les crédits d'intervention consacrés aux subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDIL) mis à disposition des parlementaires. Parallèlement à l'extinction du dispositif de réserve parlementaire, prévue par la loi organique n°2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, le Gouvernement a décidé de ne plus avoir recours au procédé dit « de la réserve ministérielle ».

7 818 879 € de crédits en CP ont été ouverts en LFI 2021 sur cette ligne. Au 31 décembre, la consommation de CP s'élevait à 11 185 452€. Au regard des besoins en gestion qui se sont révélés *in fine* supérieurs au montant prévu en LFI, le dégel de la réserve de précaution sur cette ligne à hauteur de 0,313 M€ de CP, ainsi qu'un mouvement de fongibilité interne à hauteur de 3,367 M€ de CP ont été nécessaires.

Ces crédits font l'objet d'arrêtés signés par le ministre de l'Intérieur et sont gérés par le bureau du cabinet du ministre.

REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE-ELU LOCAL

Pour cette nouvelle ligne budgétaire, destinée aux remboursements de frais de garde des élus lors des réunions des conseils municipaux, pour les communes de moins de 3 500 habitants via l'Agence de services et de paiement (ASP), et faisant suite à la promulgation de la loi « Engagement et proximité » le 27 décembre 2019, 7 M€ en AE=CP ont été inscrits en LFI 2021 et 7M€ en AE=CP ont été obtenus en report. Ces crédits ont été exécutés en 2021 pour l'Agence de services et de paiement (ASP), en charge du versement des remboursements auprès des communes concernées, à hauteur de 6 M€ en AE et de 1,667 M€ en CP.

La convention de mandat relative à la gestion de ce dispositif a été signée en début d'année 2021 entre la DGCL et l'ASP. S'agissant de la première année de mise en œuvre effective de ce dispositif, de fortes incertitudes avaient pesé sur le nombre de communes susceptibles de solliciter *in fine* un remboursement et donc sur les prévisions de consommation de cette ligne en 2021. Une partie des crédits non mobilisés a fait l'objet d'un redéploiement en gestion 2021 vers d'autres lignes du programme 122 pour lesquelles des besoins avaient été identifiés, ce qui a permis de minorer à due concurrence le besoin en ouvertures de crédits en LFR.

FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE (FSUE) – TEMPETE ALEX

Au regard de la situation exceptionnelle à la suite du passage de la tempête Alex d'octobre 2020, un fonds de concours permettant de rattacher la contribution financière du FSUE sur le programme 122 a été créé en 2021 avec le versement de 59,325 M€ en AE et en CP.

Les crédits de ce fonds de concours ont été consommés à hauteur de 6 M€ en AE et 1,26 M€ en CP en 2021. En application de l'article 15-III de la loi organique relative aux lois de finances d'août 2001, les crédits non consommés sont demandés en report de droit.

FONDS DE RECONSTRUCTION – TEMPETE ALEX

A la suite de la tempête Alex survenue dans les Alpes-Maritimes en octobre 2020, un fonds de reconstruction exceptionnel a été institué afin de soutenir des projets de reconstruction en complément de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

ou géologiques, notamment des projets destinés à assurer la résilience et le développement des vallées sinistrées. Ce fonds, qui doit atteindre à terme 150 M€ et qui sera financé de manière pluriannuelle, a fait l'objet d'ouvertures de crédits en LFR-I pour 2021 à hauteur de 34,7 M€ en AE et 10,5 M€. Ces crédits n'ont pas pu être consommés en 2021, notamment en raison du délai nécessaire à l'identification et à la validation des projets par les instances de gouvernance du fonds, et sont intégralement en reportés.

ACTION**02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Administration des relations avec les collectivités territoriales		713 762 3 375 784	713 762 3 375 784		677 087 1 216 353	677 087 1 216 353

Les crédits pour le BOP « Administration des relations avec les collectivités territoriales » inscrits en LFI 2021 s'élevaient à 636 826 € en AE et 600 151 € en CP.

La différence entre les crédits initialement prévus en LFI, mis à disposition en cours de gestion et consommés en fin d'année s'explique notamment par la création de deux UO en cours d'année, dont les besoins n'avaient pas été prévus en LFI :

- l'UO « SIC-DNUM » en réponse aux besoins de financement de projets informatiques majeurs et structurants pour la DGCL, en lien avec la direction du numérique du ministère de l'intérieur, dont les crédits ont été mis à disposition au fur et à mesure des expressions de besoins, à hauteur de 861 686 € en AE et de 207 457€ en CP ;
- l'UO « Carte des maires-IN » destinée au déploiement de la nouvelle carte des maires et de leurs adjoints, dont les besoins avaient été évalués à hauteur de 2 132 083 € en AE et 1 388 841 € en CP.

En fin de gestion 2021, 3 805 329 € d'AE et 2 422 359 € de CP ont ainsi été mis à disposition pour l'action n° 2 du programme 122 et se décomposent comme suit :

- LFI 2021 nette de gel : en 2021, 4% ayant été retenus pour la réserve de précaution, les crédits mis initialement à disposition s'élevaient en AE à 611 353 € et en CP à 576 145 € ;
- Reports de crédits 2020 sur 2021 : 177 949 € en AE et 227 659 € en CP ;
- Attributions de produits pour le CFL et l'OFGL : 22 258 € en AE et CP ;
- Mouvements de fongibilité interne depuis les lignes de l'action 1 : 2 993 770 € en AE et de 1 596 298 € en CP.

Les crédits du BOP « Administration des relations avec les collectivités territoriales » mis à disposition en 2021 se répartissent en dépenses de fonctionnement HT2 pour 2 829 105 € en AE et 2 104 862 € en CP, en dépenses d'intervention pour 23 000 € en AE = CP et en dépenses d'investissement pour 953 224 € en AE et 294 497 € en CP.

Les montants des dépenses de fonctionnement et d'investissement respectivement inscrits en AE et CP ne correspondent pas aux dépenses réelles en AE et CP. La différence observée s'explique par une imputation partielle

en AE (à hauteur de 621 114 €) et intégrale en CP des crédits informatiques en fonctionnement, sans incidence sur les montants totaux du BOP.

En outre, 170 000 € en AE et en CP de dépenses relatives au dispositif d'aide aux communes en difficultés financières ont été imputés sur les dépenses d'intervention de l'action 2 au lieu de l'action 1. Le montant consommé inscrit sur le BOP « Administration des relations avec les collectivités territoriales » doit donc être diminué à due concurrence.

La consommation 2021 réelle des crédits de l'action 2 s'est donc élevée à 3 195 585 € en AE et à 1 046 353 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	628 762	2 980 784	591 887	1 023 353
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	628 762	2 980 784	591 887	1 023 353
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 000	201 999	85 200	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	85 000	201 999	85 200	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		193 000		193 000
Transferts aux collectivités territoriales		170 000		170 000
Transferts aux autres collectivités		23 000		23 000
Total	713 762	3 375 784	677 087	1 216 353

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour la gestion 2021, les crédits informatiques relevant des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, 2 349 472 € en AE et 971 426 € en CP ont réellement été consommés au titre des dépenses de fonctionnement sur l'action 2, répartis comme suit :

- 329 326 € en AE et 353 522 € en CP au titre de dépenses courantes de fonctionnement de la DGCL (téléphonie, impression, dépenses liées au parc de véhicule, mobilier et fourniture, travaux et maintenance, frais de missions, communication, rémunération des stagiaires, abonnement et documentation...).
- 163 831 € en AE et 172 270 € en CP ont financé les dépenses de fonctionnement (remboursement des frais de mission des membres des commissions et dépenses liées à la publication) :
 - des organismes nationaux relatifs aux collectivités territoriales à savoir le conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), le conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL), le conseil national des opérations funéraires (CNOF).
 - du comité des finances locales (CFL), de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGPL) ainsi que deux autres instances de dialogue avec les élus locaux : le conseil national d'évaluation des normes (CNEN) et la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC).
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit qu'à compter de leur désignation, les maires et les adjoints sont destinataires d'une carte d'identité tricolore attestant de leurs fonctions. Ce dispositif a été mis en place en 2021 avec une exécution de crédits de 1 856 314 € en AE et 445 634 € en CP. Ces montants correspondent en AE aux coûts fixes de mise en place du portail de commande et de lancement de la nouvelle carte (ce qui inclut notamment l'envoi d'identifiants de connexion à l'ensemble des communes de France et d'outre-mer), ainsi qu'au bon de

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

commande pour la fourniture d'une carte à l'ensemble des maires, maires délégués et adjoints au maire, soit un peu plus de 140 000 bénéficiaires estimés compte tenu du recensement au sein du répertoire national des élus. L'exécution plus faible en CP correspond d'une part, au fait que les premières livraisons ne sont intervenues qu'en fin d'année, à partir du mois de novembre ce qui conduira à une facturation sur l'année 2022, et, d'autre part, que l'ensemble des élus éligibles à la carte ne l'a pas pour le moment commandée, celle-ci n'étant en effet pas obligatoire.

DEPENSES D'INTERVENTION

Comme chaque année, un versement a été effectué au profit de la mission opérationnelle transfrontalière (MOT) pour 23 000 € en AE=CP, qui ont été intégralement consommés. Cependant, à la différence des années précédentes, ce versement a pu être réalisé depuis le BOP « Administration des relations avec les collectivités territoriales » et donc imputé sur l'action 2 et non par mouvement de fongibilité vers le BOP « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » relevant de l'action 1.

Les 170 000 € en AE =CP affichés comme transferts aux collectivités territoriales correspondent en réalité au dispositif d'aide aux communes en difficultés financières et auraient donc dû émerger sur l'action 1.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

823 114 € en AE et 51 927 € en CP ont réellement été exécutés au titre des dépenses informatiques.

- 87 924 € en AE et 51 927 € en CP ont été consommés pour financer des petits équipements informatiques de la DGCL, notamment pour le déploiement du télétravail.
- Afin d'assurer le financement des refontes des systèmes d'information existants et celui de nouveaux outils informatiques structurants et nécessaires à l'administration, à l'amélioration et à la simplification des relations avec les collectivités, des crédits ont été financés en cours de gestion par la DGCL, en lien avec la direction du numérique du ministère (DNUM) de l'intérieur, au fur et à mesure de la validation des travaux de refonte des applications par les prescripteurs. Le montant engagé s'est élevé à hauteur de 735 189 € en AE. Les prestataires n'ayant pas transmis leurs factures avant la fin de gestion, il n'y a pas eu de CP consommés en 2021 à ce titre.

ACTION**04 – Dotations Outre-Mer**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Dotations Outre-Mer		144 517 179	144 517 179		144 517 179	144 517 179
		143 417 710	143 417 710		143 417 710	143 417 710

144 517 179 € en AE = CP ont été inscrits en LFI 2021 sur l'action n°04 du programme 122 « dotations outre-mer ». Ces crédits ont été consommés à hauteur 143 417 710€ en AE=CP, soit quasiment l'intégralité des crédits ouverts.

Cet écart s'explique notamment par un décalage de calendrier entre le moment où est réalisée la simulation de l'indexation pour la dotation globale de compensation de Nouvelle-Calédonie et l'actualisation de cette indexation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	144 517 179	143 417 710	144 517 179	143 417 710
Transferts aux collectivités territoriales	144 517 179	143 417 710	144 517 179	143 417 710
Total	144 517 179	143 417 710	144 517 179	143 417 710

La quasi-totalité des crédits en AE et CP a été consommée en 2021. Cette action comprend la DGF Nouvelle-Calédonie (82 747 940 € consommés en AE = CP), la dotation globale de compensation (DGC) Nouvelle-Calédonie (exécutée à hauteur de 54 033 581 € en AE=CP), la DGC Polynésie Française (exécutée à hauteur de 2 202 421€ en AE = CP) et la DGC de Saint-Martin (4 433 738 € consommés en AE = CP).

Concours spécifiques et administration

Programme n° 122 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					6 000 000	1 666 500
Transferts					6 000 000	1 666 500
Total					6 000 000	1 666 500
Total des transferts					6 000 000	1 666 500